Etat Civil

Du 01/09/2018 au 15/12/2018

Mariages

01/09 : Alexia Lebranchu et Evan Legarson

22/09 : Alexandra Guérin et Nicolas Lelyon

Naissances

01/09 : Maëlle Lemarchand

03/12 : Coralise Meunier

Décès

05/09 : Paul Lelièvre	**85 ans**
28/09 : Stéphane Gautier	**49 ans**
01/10 : Louise Simon née Brisset	**91 ans**
01/11 : Jean Pierre Hasley	**61 ans**
22/11 : Jean Pierre Vautier	**72 ans**

La dernière « Lettre » de l'année, mais également la dernière de Port-Bail …

C'est effectivement la dernière « **lettre** » communale Portbaillaise avant le regroupement des trois communes avec St Lô d'Ourville et Denneville.

Mais ne soyons pas triste, en effet la nouvelle commission **« Communication** » s'est déjà réunie et à choisi de poursuivre cette publication pour la nouvelle commune « **PORT-BAIL sur MER ».**

Liste des Conseillers Municipaux qui ont souhaité travailler dans cette nouvelle commission

Mr A. Ade, Saint-Lo
Mr G. Cholot, Port-Bail
Mr R. De Smet, Port-Bail
Mme M.J Haize, Denneville
Mme M.F. Hamel, Saint Lo
Mr S. Laidet, Port-Bail
Mme A. Ledesert, Saint Lo
Mme V. Legallais, Denneville
Mr L. Marais, Saint Lo
Mme K. Mauduit, Denneville
Mr C. Meunier, Port-Bail,
Mme J. Mitchell, Saint Lo
Mme N. Savary, Denneville
Mme C. Tiphaigne, St Lo

Cette équipe d'élus sera complétée par des agents municipaux des 3 communes

Merci à eux.

Toute l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et à bientôt avec « la lettre » n°1 saison 3, en 2019 !

Serge Laidet Commission Communication

Le mot du Maire …

L'idée trottait dans les têtes depuis plusieurs années déjà mais maintenant, ce sera officiel à compter du 1 janvier 2019. Les communes de Denneville, Saint l'ô d'Ourville et Portbail vont être fusionnées. Nous attendons à ce jour l'arrêté préfectoral officialisant ce rapprochement.

Un peu d'histoire. Autrefois au 19 éme siècle, notre territoire était composé de deux communes : Gouey (Gaudiacum) situé en zone rurale et Portbail (Port d'en bas) en milieu littoral.

Après d'âpres discussions, les conseils des deux communes ont décidé de manière pertinente de lier leurs destinées et de s'unir. Gouey est devenu Portbail. C'était en juin 1818, Napoléon 1er vivait encore. Le maire de Gouey Guillaume Lechevallier devenait le nouveau maire de Portbail fusionné.

Plus de 200 ans plus tard, notre commune s'adapte aux exigences sociétales et fusionne avec deux communes littorales, Saint Lô d'Ourville et Denneville. Certes, il va falloir nous adapter, nous écouter, décider ensemble sur des projets futurs pour notre nouveau territoire, mettre en pratique la démocratie territoriale. Mais nous avons la volonté de réussir.

Déjà, depuis 2 ans, nous nous sommes rencontrés et avons appris à nous connaître et à nous apprécier. Tout ce que nous mettons en œuvre est au bénéfice de nos concitoyens : Respect des communes historiques et de leur environnement socio-économique et culturel, création de nouveaux services, réactivité technique et administrative auprès de habitants, etc..

Suite page 2

Au rayon des commerces ...

Depuis Novembre vous avez surement tous pu voir cette jolie vitrine de restauration rapide ouverte **Rue Denis Dumont** …
«AU DELICES DES ILES » … et on s'y régale avec un choix varié entre les kebabs, paninis, burgers, croque-monsieur, Takos et salades… et bientôt Crêpes et Gaufres !

Mme Isabelle LEMIERE a voulu se lancer dans sa restauration et ne voyait une installation qu'à Port-Bail ! Nulle-part ailleurs ! Elle à donc acquis l'immeuble de l'ancien photographe, fait les travaux nécessaire et vous accueille désormais **du Mardi au samedi de 11h30 à 14h00 et 18h30 à 21h00 (22h le samedi) et le dimanche midi soir de 18h30 à 21h30** … vous pouvez aussi commander par téléphone au **02.33.21.11.95**

Le mot du maire suite ...

Les grands projets d'aménagement déjà engagés ou en réflexion, seront exécutés dans un premier temps puis viendront les nouvelles élections en mars 2020. Je ne doute pas un instant de la capacité du maire et de la nouvelle équipe de tenir compte impérativement d'un nombre de conseillers de nos trois anciennes entités communales et de désigner des maires ou adjoints délégués dans chacune de ces communes.
Je voudrais simplement vous exprimer toute ma reconnaissance et l'honneur que j'ai éprouvé d'avoir été élu depuis plus de 18 ans à la tête de notre merveilleuse commune par les Portbaillais.

Bienvenue donc à Port-Bail sur Mer. L'aventure commencée depuis plus de 200 ans se poursuit !

Bonnes fêtes de fin d'années pour vous et vos familles.

Je vous invite le vendredi 4 janvier 2019 pour mes vœux.

GUY CHOLOT

Ventes de terrains, allègement des charges commerciales et travaux de protection dunaires au Conseil du 11 septembre.

Conseil Municipal du 11/09/ 2018

Affaires générales
-Adhésion sous forme de convention au Centre Français du droit d'exploitation de Copies (CFC)
La municipalité est dans l'obligation pour photocopier ou pour diffuser des articles de presse, pages de livres, de signer une convention avec le CFC. Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.
-Souscription au service d'accompagnement de la protection des données.
Manche Numérique propose aux collectivités d'être le Délégué à la Protection des Données (DPD). Il propose donc d'accompagner la commune dans son obligation de protection de données à caractère personnel et de coopérer avec la CNIL dans le cadre de ce service. Accord à l'unanimité.
-Règlement du marché : La place aux arbres, récemment aménagée, recevra les commerces alimentaires pour les marchés d'été et hiver. Les commerces de fruits et légumes seront définitivement déplacés sur la place au Monument, ce qui libérera le parking de la place Laquaine.

Urbanisme
- **Un propriétaire souhaite acquérir une parcelle de terrain** du domaine communal situé derrière l'ancienne cantine de l'école maternelle. Le conseil donne son accord de principe, sous réserve de l'étude parcellaire et servitudes par un géomètre, et du prix qui sera déterminé par un professionnel du secteur. Les frais restent à la charge de l'acquéreur.
- **Un propriétaire du lotissement des Roquettes** souhaite acquérir une partie de terrain communal d'environ 230m2 en limite de sa propriété. Il propose un prix de 10€ le m2. Le Conseil donne son accord. Les frais sont à la charge de l'acquéreur (géomètre et acquisition)
-Domaine des Pins
Il est nécessaire pour la vente de la maison du gardien du Domaine des Pins de viabiliser ce bien et de permettre aux futurs propriétaires d'avoir accès à leur propriété depuis le domaine public. La commune doit acquérir auprès de la SHEMA la parcelle AB2 pour l'euro symbolique. Les frais de cette acquisition sont à la charge de la SHEMA.
-Salle de motricité et gymnase
Le Conseil Municipal le 12/09/2017 a décidé de retenir l'Atelier 970 pour la mission de maîtrise d'œuvre. Il est nécessaire d'actionner la phase APD pour un montant de 32760€ HT, faisant partie de la tranche optionnelle n° 2.

Affaires financières
-Des travaux de renforcements dunaires sont nécessaires pour protéger le massif et permettre sa revégétalisation. Ces travaux recommandés par la DDTM sont subventionnables à hauteur de 80%. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à monter les dossiers pour obtenir ces financements.
-Allègement des charges aux commerces de proximité. A partir de 2019, les collectivités peuvent procéder à un abattement de 15% sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). La Communauté d'Agglomération a déjà votée la compensation financière aux communes décidant de pratiquer cet abattement pour leurs commerces (inférieurs à 400m2). Le Conseil décide donc à l'unanimité d'instaurer cet abattement à compter du 01/01/2019.
-Commune Nouvelle
La Sous-Préfecture nous demande de modifier la durée du lissage des taux d'impositions locaux : 12 ans à compter du 01/01/2020, en 2019 les communes historiques conservent leurs taux

Motion pour la création d'un plateau de coronarographie sur Cherbourg, tarifs scolaires au Conseil du 16 octobre

Conseil Municipal du 16/10/2018.

Administration générale

- **Adoption du rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Le rapport de la CLECT porte sur les transferts de charges liés aux compétences optionnelles validées par la Communauté d'Agglomération au 01/01/2018, des compléments et ajustements sur les transferts dans le domaine de compétences couverts par l'Agglomération au 01/01/2017.

Il confirme le principe fondateur, inscrit dans la charte de neutralisation fiscale et budgétaire des effets de la création de la Communauté d'Agglomération, tant pour les communes que pour les contribuables.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) s'engage à compenser ce que la DGF n'octroie plus à la commune soit environ 84 000 €.

- **Motion pour la création d'un plateau de coronarographie** au sein du CHPC. Le conseil adopte cette motion et espère que le centre de Cherbourg sera retenu. L'ARS n'a pas pris de décision à ce jour.

- **Convention de lutte contre les frelons asiatiques** avec le FDGDON

L'adhésion est de 55 € par an plus la prise en charge de chaque action. La population pourra bénéficier des tarifs spécifiques liés à cette convention.

Affaires financières

- **Commune nouvelle** : établissement d'une prospective financière 2019/2021

Le cabinet KPMG a été retenu pour la somme de 10 140 € pris sur le budget 2019 de la nouvelle commune. Ce cabinet apportera une aide à l'établissement du budget de la future commune.

- **Indemnité de conseil au comptable du trésor**

Le conseil vote la somme de 672,47 € pour la participation du comptable du trésor à l'élaboration du budget de la commune.

- **Tarifs communaux**

Les tarifs communaux restent sensiblement les mêmes que l'an dernier et sont consultables en mairie

- **Participation pour scolarisation des élèves résidents hors commune**

Le décret du Préfet fixe la somme de 780,57 € par élève pour l'année scolaire 2017-2018. Cela concerne :

St Lô d'Ourville	19 élèves
St Georges	4 élèves
Le Mesnil	5 élèves
Fierville les Mines	1 élève
Canville	5 élèves
St Maurice	2 élèves
St Pierre d'Arthéglise	2 élèves

Ressources humaines

Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine de 2ème classe dans le cadre d'un avancement de grade.

TAXICOM, un vrai succès

Taxicom, le transport à la demande pour nos seniors, mais pas seulement …

Pour une adhésion de 5€ par an, les plus de 60 ans de la Côte des Isles, bénéficient du remboursement d'un taxi médical et paramédical, non remboursé par la Sécurité Sociale. Il comprend également les visites de convivialité dans le canton, et les visites à un conjoint hospitalisé.

Le remboursement est calculé et effectué par les bénévoles du Service d'Action Gérontologique à hauteur de 50% pour les personnes imposables et 60% pour les non imposables. Un succès fou ...453 adhérents en 2018 soit 20% en plus que l'année dernière, car le SAG organise des visites, des goûters, des cours de gym, des actions de sensibilisation sur la nutrition, les gestes de secours … et des séjours.

Le SAG recherche des bénévoles pour gérer ces activités.

Contact : 06 88 97 88 96

Service Commun du pôle de proximité de la Côte des Isles, transfert de voies du domaine privé dans le domaine communal au Conseil du 27 novembre.

Conseil Municipal du 27/11/2018

Administration générale

- **Commune nouvelle**

En attente de l'élection du maire de la commune nouvelle de Port-Bail sur Mer, le conseil accepte de prolonger le mandat du maire de Portbail jusqu'à l'élection du nouveau maire.

- **Création du « Service Commun » du pôle de proximité de la Côte des Isles**

- Signature des conventions en lien avec la restitution par la Communauté d'Agglomération de compétences et d'équipements aux communes

- La convention de répartition des agents vers les 16 communes du pôle de proximité de la Côte des Isles pour les équipements et les compétences transférés,

- La convention de répartition du patrimoine des équipements et des compétences transférés qui fixent les conditions de restitution entre les communes,

- La convention de création de service commun, entre la Communauté d'Agglomération Cotentin et les communes volontaires du pôle de proximité de la Côte des Isles.

A compter du 1er janvier 2019 : Le centre de char à voile va rester communautaire et le service commun du pôle de proximité de la Côte des Isles en assurera la gestion.

Affaires financières

- **Remboursement de frais de scolarité**

Deux enfants dont les parents habitent Portbail depuis 2016 et qui fréquentaient auparavant l'école des 7 lieux à Saint Maurice en Cotentin n'ont pas souhaité changer d'école. La commune doit donc prendre en charge les frais de scolarité sur deux années scolaires :

Année 2016/2017
915,90x2=1831,80€
Année 2017/2018
910,40x2=1820,80€

Suite page 4

PORT-BAIL … Terres et Mer d'Avenir

Mairie de Port-Bail
02 33 87 52 00
***Télécopie** : 02 33 04 39 90*
***Messagerie** : contact@portbail.fr*
***Directeur de la publication** : Guy Cholot*
***Rédacteur en chef** : Serge Laidet*
***Articles** : les membres de la commission communication*
***Photos** : Mairie, Messieurs Cottebrune, Quentin, Office de Tourisme, Collections privées avec accord, DRAC, Correspondants de presse locale.*

Retrouvons nous sur notre page Facebook « mairie de Port-Bail et sur notre site Internet

Agenda

28 décembre : Eglise Notre-Dame 18h **Pot du Cul de l'An**
4 janvier : 18h **Vœux** de la commune de Port-Bail
5 janvier : 18h **Vœux** de la commune de St Lô d'Ourville
12 janvier : 18h **Vœux** de la commune de Denneville
15 janvier : 20h30 salle Polyvalente **Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Port-Bail sur Mer** avec les 40 Conseillers Municipaux. Election du Maire et des Adjoints.
15 janvier : salle polyvalente **Villes en scène** La puce le chameau et les autres. Poésie, musique et chants. Séances scolaires
25 janvier : 19h salle polyvalente de Port-Bail : **Réunion publique** d'informations et d'échanges sur la commune Nouvelle.
27 janvier : 17h église de St Lô **chants GOSPEL** 10€
31 janvier : Salle Omnisports 21h **Villes en Scène Piano Furioso** Humour Musical
10 février : 14h salle Emile Jeanne **Bal country**. Participation 6€
25 avril : Salle Omnisports 21h **Ville en Scène Ialma** Musique du Monde, folk

Renseignements : Office de Tourisme du Cotentin bureau de **Port-Bail 02 33 04 03 07**

Suite Conseil du 27/11

- Admission en non valeur
Un impayé de 488,20€ est dû par une famille pour frais de cantine depuis 2015. Le Conseil n'a jamais accepté la demande d'admission en non valeur proposée par le Trésor Public. Un débat s'engage sur ce choix, considérant que la famille en question a les moyens matériels de rembourser cette dette. Le conseil accepte néanmoins d'admettre en non valeur cette somme, considérant que les poursuites seront toujours engagées par le Trésor Public.

- Transfert de voies privées dans le domaine public de la commune
41 parcelles actuellement sur le domaine public, figurent encore sur le domaine privé de la commune. Il y a lieu de procédé à ces transferts afin de régulariser cette situation. Mr Savelli est chargé par la commune de prendre contact avec les propriétaires.
Le conseil autorise Monsieur le Maire à faire les démarches auprès des services de l'état et de demander l'assistance d'un office notarial pour effectuer le transfert.

Prochain Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Port-Bail sur Mer
15 janvier 2019 à 20h30
Salle Polyvalente

Vos sapins vont être très utiles

Après avoir décoré votre maison ou votre appartement pendant les fêtes, ils vont cette année avoir une mission d'aide au rechargement dunaire sur nos côtes.

Des tests réalisés par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) sur la côte Ouest du Cotentin ont permis de tester d'une manière efficace et naturelle, une protection dans les zones fragilisées par le piétinement ou par des vents violents.

Les résineux avec leurs épines accrochent facilement le sable volage, et permettent le comblement des brèches qui facilitent la pénétration des eaux de mer dans les conditions que nous rencontrons souvent en hiver, très grandes marées et vents violents.

Les services techniques vont mettre en place dès le 26 décembre des parcs à sapins ou vous pourrez déposer les vôtres. Cela vous évite un déplacement en déchetterie, ou empêche, pour les sapins déposés sur les trottoirs (ce qui est interdit) de traverser les rues d'un coup de vent.

Merci de nous aider à transformer ce geste citoyen en action de développement durable.

Nous profitons de cette information pour vous signaler la pose de ganivelles (clôtures en châtaignier) à des endroits sensibles dunaires, choisis par les services de l'Etat, pour faciliter la revégétalisation de ces parcelles. Pour informer la population de passage, des panneaux seront disposés pour expliquer la nécessité de limiter provisoirement certains accès de notre littoral.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MANCHE

INFORMATION

Direction Départementale des Territoires et de la Mer & commune de Port-Bail

Randonneurs, promeneurs, … Bonjour

Le recul du trait de côte observé depuis plusieurs années sur ce territoire, nous oblige à mener avec les services de l'Etat, un grand projet de réfection du massif dunaire de Port-Bail.

Ces travaux financés par laDDTM et la Commune de PortBail, nécessitent la pose de ganivelles sur certains sites de notre commune afin que le massif dunaire se reconstruise naturellement.

Nous nous excusons pour cette contrainte qui doit être partagée par tous et qui nous permettra de conserver notre littoral en état , en favorisant son rôle de protection des personnes et des biens.

Monsieur CHOLOT Maire